



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 novembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 17 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour (annexe I), le texte du communiqué adopté le 29 octobre 2009 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (annexe II) et une lettre datée du 3 novembre 2009 (annexe III) dans laquelle le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, me demande de soumettre ces documents au Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter les documents ci-joints à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général  
(*Signé*) **Ban** Ki-moon



## Annexe I

### **Rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour**

[Original : anglais, arabe et français]

#### **Note liminaire du Président de la Commission**

Je voudrais rappeler que, conformément à la décision adoptée par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) lors de sa 142<sup>ème</sup> réunion tenue le 21 juillet 2008, appelant à la création d'un Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour (GUAD), j'ai nommé d'éminentes personnalités africaines comme membres du GUAD. Par la suite, la décision du CPS a été entérinée par la 12<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, tenue du 1<sup>er</sup> au 3 février 2009.

Le GUAD, dirigé par l'ancien Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, a été mandaté pour examiner la situation de façon approfondie et soumettre au Conseil des recommandations sur les voies et moyens d'aborder au mieux les questions liées, d'une part, à l'obligation de rendre compte et à la lutte contre l'impunité et, de l'autre, à la réconciliation et à l'apaisement. Dans ce cadre, le GUAD a tenu sa réunion inaugurale, les 18 et 19 mars 2009, à Addis Abéba. Cette réunion a été suivie par de larges consultations avec les parties prenantes soudanaises et internationales.

Le Groupe a achevé son travail au début de ce mois, et m'a officiellement présenté son rapport, le 8 octobre 2009.

La Commission s'associe pleinement aux recommandations contenues dans le rapport, et est convaincue qu'elles constituent une feuille de route claire sur les meilleurs voies et moyens de traiter les questions interdépendantes de la paix, de la justice, de la réconciliation et de l'apaisement au Darfour, contribuant, par conséquent, à l'objectif global de la promotion durable de la paix et la stabilité au Soudan. J'espère sincèrement que le CPS saisira l'occasion de l'examen du rapport pour renforcer davantage le leadership de l'Afrique dans l'orientation des efforts de la communauté internationale, afin d'aider le Soudan et le peuple soudanais à parvenir à la paix, à la sécurité, à la réconciliation et à la justice.





## Annexe II

### Communiqué de la deux cent septième réunion du Conseil de paix et de sécurité

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa deux cent septième réunion tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le 29 octobre 2009, à Abuja, a examiné le rapport du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour (GUAD), et a adopté la décision suivante :

#### *Le Conseil*

1. *Entérine* le rapport du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour [PSC/AHG/2 (CCVII)] et les recommandations qui y sont contenues;

2. *Félicite* le Président du GUAD, l'ancien Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud, les autres membres du Groupe, à savoir le général Abdulsalami Abubakar, ancien Chef d'État de la République fédérale du Nigéria; M. Pierre Buyoya, ancien Président du Burundi; M. Alhaji Kabir A. Mohammed (Nigéria), ancien Conseiller juridique et Envoyé spécial de l'ancien Président Olusegun Obasanjo sur le jugement des suspects des crimes de guerre et des violations des droits de l'homme au Darfour; la juge Florence Ndepele Mwachande Mumba (Zambie), juge à la Cour suprême; M. Ahmed Maher El Sayed, ancien Ministre des affaires étrangères d'Égypte; et Rakiya Abdillahi Omaar (Somalie), Directrice d'African Rights, ainsi que l'équipe d'experts qui a appuyé leur travail, pour les larges consultations qu'ils ont menées, l'exhaustivité de leur rapport et la pertinence de leurs recommandations;

3. *Exprime son appréciation* de la coopération apportée au Groupe par le Gouvernement du Soudan, les partis politiques de l'opposition, les mouvements armés, les personnes déplacées internes, les nomades, la société civile du Darfour et les autres parties soudanaises, ainsi que les parties prenantes internationales;

4. *Rappelle* ses décisions et communiqués antérieurs sur la situation au Darfour, en particulier la décision PSC/MIN/COMM (CXLII) du 21 juillet 2009, dans laquelle il a, entre autres, demandé au Président de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour la création d'un groupe indépendant de haut niveau, composé d'éminentes personnalités africaines d'une grande intégrité, chargé d'examiner la situation de façon approfondie et de soumettre au Conseil des recommandations sur les voies et moyens d'aborder au mieux les questions liées, d'une part, à l'obligation de rendre compte et à la lutte contre l'impunité et, de l'autre, à la réconciliation et à l'apaisement;

5. *Réaffirme l'attachement* de l'UA à la lutte contre l'impunité, conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA, et condamne énergiquement les violations des droits de l'homme au Darfour. Le Conseil exhorte, encore une fois, le Conseil de sécurité des Nations Unies à donner suite à l'appel de l'UA à faire surseoir au processus initié par la Cour pénale internationale (CPI) contre le Président Omar Hassan Al-Bashir, dans l'intérêt de la paix, de la justice et de la réconciliation;

6. *Souligne* la nécessité de progrès rapides dans la recherche de la paix, de la sécurité, de la justice et de la réconciliation au Darfour, en ayant à l'esprit que, si la situation sur le terrain s'est considérablement améliorée par rapport à la phase

intense de la crise en 2003-2004, les civils dans cette région continuent d'être exposés au risque de la violence, des millions de personnes continuent de vivre dans des camps de personnes déplacées ou en tant que réfugiées au Tchad voisin. Le Conseil souligne également la nécessité de créer des conditions inclusives et propices à la tenue réussie, au Darfour, ainsi que dans le reste du pays, des élections nationales d'avril 2010 prévues par l'Accord de paix global et de veiller à ce que le Darfour participe pleinement au débat national lié au référendum sur l'autodétermination au Sud-Soudan de 2011;

7. *Exprime sa conviction* que la réalisation d'une paix et d'une réconciliation durables au Darfour exige que les parties prenantes soudanaises s'approprient pleinement le processus et que, avec l'appui nécessaire, le peuple du Soudan sera en mesure de mettre un terme au conflit au Darfour d'une manière inclusive, pacifique et diligente, en ayant à l'esprit que la situation au Darfour est une manifestation des défis politiques et autres plus larges auxquels fait face le Soudan tout entier. Le Conseil souligne que la communauté internationale doit jouer un rôle d'appui fondé sur une bonne compréhension des causes et des conséquences du conflit au Darfour;

8. *Souligne* l'importance des élections générales prévues en avril 2010 dans le cadre des efforts globaux en vue de la transformation démocratique du Soudan et pour relever de manière durable les nombreux défis auxquels fait face le pays;

9. *Se félicite* des progrès accomplis dans le déploiement de l'Opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD), ainsi que des efforts déployés afin de faciliter la recherche d'une solution durable. À cet égard, le Conseil se félicite des mesures prises pour la tenue de négociations à Doha sous les auspices du Médiateur en chef conjoint et du Gouvernement du Qatar, qui doivent être une partie intégrante de l'approche de la question de la paix, telle qu'articulée dans le rapport du Groupe de haut niveau sur le Darfour;

10. *Souligne* que les recommandations contenues dans le rapport du GUAD (par. 280 à 377) constituent une feuille de route précise et solide pour parvenir à la paix, à la justice, à la réconciliation et à l'apaisement au Darfour, et contribuent, par conséquent, à l'objectif global de promotion d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan, et souligne que ces recommandations constituent le fondement de l'engagement de l'UA au Darfour et de ses interactions avec ses partenaires internationaux;

11. En vue d'appuyer le processus de paix et le suivi des recommandations contenues dans le rapport du GUAD, le Conseil :

a) *Demande* à la Commission, en consultation avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, d'appuyer et de superviser le processus de la médiation, afin de renforcer le profil de la médiation et s'assurer que celle-ci est bien planifiée, bien dotée en ressources dans tous les aspects, et que la médiation est menée suivant un calendrier précis;

b) *Demande en outre* au Président de la Commission de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour renforcer sa capacité à appuyer la mise en œuvre des recommandations du GUAD, notamment la création d'une unité appropriée au sein du Département Paix et sécurité de l'UA, le renforcement du bureau de liaison de l'UA au Soudan et celui du Dialogue et de la consultation Darfour-Darfour (DDDC), dont le rôle dans le processus de mise en œuvre est

crucial, en particulier en ce qui concerne la réconciliation et l'interaction avec la société civile, la diffusion du rapport et son appropriation;

c) *Souligne* la nécessité de poursuivre les efforts visant à renforcer la MINUAD, y compris la fourniture des multiplicateurs de force requis et le renforcement de sa composante civile, telles les structures en charge des affaires civiles, des droits de l'homme et l'état de droit et le DDDC, afin de lui permettre de jouer efficacement son rôle dans l'appui au processus de paix;

d) *Demande* au Président de la Commission de créer un groupe de haut niveau de l'UA chargé de la mise en œuvre, constitué des anciens Présidents Thabo Mbeki, Pierre Buyoya et du général Abdulsalami Abubakar, afin de faciliter la mise en œuvre de tous les aspects des recommandations du GUAD et d'assister les parties soudanaises dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global (CPA) et d'autres processus connexes, comme éléments de la transformation démocratique du Soudan. Le Groupe de haut niveau de l'UA chargé de la mise en œuvre aura un mandat initial d'un an. Le Conseil demande à toutes les parties concernées, y compris la médiation conjointe et la MINUAD, d'apporter une coopération pleine et sans réserve au Groupe de haut niveau de l'UA chargé de la mise en œuvre;

e) *Demande en outre* au Président de la Commission d'entreprendre des consultations avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, en vue de la création rapide d'un Forum consultatif comprenant les parties prenantes concernées et les pays voisins du Soudan, ainsi que les partenaires de l'UA, afin de leur fournir des rapports réguliers sur la mise en œuvre de la présente décision et de faire office de mécanisme de coordination en vue d'appuyer et de promouvoir la réalisation des objectifs énoncés dans la présente décision;

12. *Demande* à tous les États Membres, ainsi qu'aux partenaires de l'UA, d'apporter leur plein appui à la mise en œuvre des recommandations du GUAD et la mise en œuvre de la présente décision;

13. *Demande également* au Président de la Commission de l'UA de transmettre officiellement la présente décision aux parties prenantes soudanaises, ainsi qu'au Conseil de sécurité des Nations Unies et aux autres partenaires de l'UA, afin de s'assurer de leur appui et, avec le soutien du Groupe de haut niveau de l'UA chargé de la mise en œuvre, de mettre en œuvre une stratégie de communication, afin de mobiliser l'appui le plus large possible à la mise en œuvre réussie des recommandations du GUAD et de la présente décision;

14. *Demande également* au Président de la Commission de soumettre des rapports trimestriels sur la mise en œuvre des recommandations du GUAD et de la présente décision;

15. *Décide* de rester saisi de la question.

## Annexe III

### Letter dated 3 November 2009 from the Chairperson of the African Union Commission addressed to the Secretary-General

BC/U/964/11.09

Addis Ababa, 3 November 2009

**Mr. Secretary-General,**

I am writing to you in connection with the meeting of the AU Peace and Security Council (PSC) that took place, at the level of Heads of State and Government, in Abuja, Nigeria, on 29 October 2009, to consider the Report and Recommendations submitted by the AU High-Level Panel on Darfur (AUPD). As you are aware, the AUPD was established by the PSC in July 2008, to examine the situation in Darfur in depth and submit recommendations on how best the issues of accountability and combating impunity, on the one hand, peace, reconciliation and healing, on the other, could effectively and comprehensively be addressed.

I wish to take this opportunity to express my appreciation to the United Nations Under-Secretary-General for Peace Keeping Operations for his participation, on your behalf, in the meeting and his contribution to the deliberations of the PSC. The UN presence in Abuja was a further testimony to the partnership between our two organizations in the promotion of peace, security and stability in Darfur and Sudan as a whole, and indeed in the entire African continent.

I am forwarding, herewith, the communiqué of the 207<sup>th</sup> meeting of the PSC together with the AUPD Report, for your information and their distribution as official documents of the United Nations Security Council. In its communiqué, the PSC endorsed the Report of the AUPD and requested me to take a number of steps towards the implementation of the recommendations contained therein, with the support of our partners, in particular the United Nations. Among others, the PSC requested me to establish an AU High Level Implementation Panel (AUHIP), and to undertake consultations with you and with the Secretary-General of the League of Arab States, for the speedy establishment of a Consultative Forum, involving relevant stakeholders and neighbors of Sudan to receive regular reports on the implementation of the decision and serve as a coordinating mechanism.

**Mr. Ban Ki-moon**  
**Secretary-General of the United Nations**  
**New York**  
**USA**



As a follow-up to the PSC decision, I intend to travel to New York, at your earliest convenience and that of the United Nations Security Council, with the Chair of the newly established AUHIP, former President of South Africa, Mr. Thabo Mbeki, and the Commissioner for Peace and Security, Amb. Ramtane Lamamra. The purpose of this visit will be to brief the UN Security Council on the Report and Recommendations of the AUPD and the decision of the PSC, and to consult with you on how best we could pursue the search for peace in Darfur and Sudan as a whole, in light of the Recommendations of the AUPD. The AU Permanent Observer Mission to the United Nations in New York, through the appropriate channel, will liaise with the President of the Security Council to request the envisaged meeting with the Security Council.

As requested by the PSC, I would be grateful if you could formally transmit the decision of the PSC and the AUPD Report to the members of the Security Council, for their information and appropriate action. I would also appreciate it if you could forward to them copy of the present letter.

I wish to stress the importance of the continued partnership between our two institutions towards the achievement of peace, justice and reconciliation in Darfur, as part of the overall efforts to promote lasting peace in the Sudan as a whole and further the democratic transformation of the country, in line with the vision articulated by the Comprehensive Peace Agreement. I am confident that we can continue to count on the support of the United Nations and on your personal support.

Please accept, Mr. Secretary-General, the assurances of my highest consideration.

Jean Ping

